

## DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'objectif d'un diagnostic de réseau d'alimentation en eau potable est de proposer, au vu des éléments techniques et économiques mis en évidence, une politique d'intervention aux élus et techniciens pour une bonne gestion du patrimoine collectif, qu'il s'agisse des infrastructures existantes ou de la ressource en eau.

### MESURE 5-7 DU SAGE NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Les études diagnostic détaillées sont obligatoires pour les réseaux qui doivent être alimentés à partir d'une ressource de substitution et pour les réseaux et les zones à risques retenus comme prioritaires par la Commission Locale de l'Eau au vu des enjeux collectifs évalués à partir du tableau de bord.

Une liste de collectivités prioritaires pour l'élaboration de diagnostic sera établie par la CLE dès l'entrée en vigueur du SAGE.

Les premiers réseaux concernés sont ceux des secteurs alimentés par un ouvrage exploitant une ressource déficitaire, ou implantés dans une zone à risque.

La date d'échéance des contrats d'exploitation peut être un critère de priorité.

Un diagnostic de réseau suit généralement une démarche logique : sauf exception justifiée, une étape ne saurait être mise en œuvre sans que la précédente ne soit préalablement validée.

### Etape 1 : AUDIT DU PATRIMOINE

Précise les éléments et informations essentielles dont doit disposer un maître d'ouvrage pour poser une première analyse sur l'état et le fonctionnement de son réseau.



### Etape 2 : SECTORISATION

Outil de diagnostic de l'état et du fonctionnement du réseau à un instant donné, mais surtout un outil de gestion du patrimoine au quotidien.

La sectorisation consiste à décomposer un réseau en un ou plusieurs niveaux de sous réseaux pour lesquels les volumes mis en distribution sont mesurés de façon permanente ou temporaire.



#### Option RECHERCHE FUITES

Investigations de terrain non intrusives visant à localiser avec précision les fuites en vue de leur réparation.



#### Option MODELISATION

Représentation numérique virtuelle du réseau de distribution d'eau potable permettant de simuler d'une part son fonctionnement dans son état actuel et, d'autre part, l'effet de modifications des infrastructures existantes ou des conditions d'exploitation.

Pour chacune des étapes et options, un cahier des charges type ou guide méthodologique est à la disposition des maîtres d'ouvrage.

### MESURE 5-5 DU SAGE NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

La CLE définira dans un délai de un an après l'approbation du SAGE des données et des indicateurs de performance des services de l'eau potable qui seront intégrés au tableau de bord. Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau potable de chaque collectivité qui doit être compatible avec le SAGE, devra dans un délai de un an après leur définition renseigner ces informations.

## ELEMENTS FINANCIERS

DIAGNOSTIC RESEAUX AEP - Etapes - Options	COUT ESTIME TTC (ordres des grandeur donnés à titre indicatif)	PARTICIPATIONS PUBLIQUES (cumul plafonné à 80 %)	
		Conseil Général de la Gironde (pour 2004)	Agence de l'Eau Adour-Garonne (pour le 8 <sup>e</sup> programme)
Étape 1 : <b>Audit patrimoine</b>	15.000 à 150 000 € (40 000 € pour une CT moyenne)	<b>jusqu'à 40 %</b> (du coût réel H.T. de l'opération)	<b>Subvention 25 %</b> avec bonification spécifique à la Gironde de
Étape 2 : <b>Sectorisation</b>	10 à 15 000 € par poste de comptage	<b>jusqu'à 50 %</b> (du coût réel H.T. de l'opération)	- <b>5 %</b> hors zones prioritaires  <b>ou</b>
Option Recherche de fuites	300 € / km réseau	<b>jusqu'à 40 %</b> (du coût réel H.T. de l'opération)	- <b>20 %</b> dans les zones prioritaires au titre du défi «nappes profondes»
Option Modélisation		<b>jusqu'à 40 %</b> (du coût réel H.T. de l'opération)	Aucune

Pour les aides du Conseil Général, les taux maximum s'appliquent aux démarches globales intégrant toutes les étapes.

## CONTACTS

### ➤ CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

D.D.A.R.

Esplanade Charles de Gaulle

33074 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.99.67.69

Fax : 05.56.99.35.59

[www.cg33.fr](http://www.cg33.fr)

Contact : Jean-Michel MARTIN ([j.martin@cg33.fr](mailto:j.martin@cg33.fr))

### ➤ SMEGREG

Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde

Les Jardins de Gambetta - 74, rue G. Bonnac

33000 BORDEAUX

Tél : 05.57.01.65.65

Fax : 05.57.01.65.60

[www.smegreg.org](http://www.smegreg.org)

Contact : Bruno de GRISSAC ([bruno.degrissac@smegreg.org](mailto:bruno.degrissac@smegreg.org))

### ➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Délégation de Bordeaux - Quartier du Lac - Rue du P<sup>r</sup> A. Lavignolle

33049 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.11.19.99

Fax : 05.56.11.19.98

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

Contact : Christophe JUTAND ([christophe.jutand@eau-adour-garonne.fr](mailto:christophe.jutand@eau-adour-garonne.fr))

### ➤ DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Rue Jules Ferry - BP 50

33090 BORDEAUX Cedex

Tél : 05.56.24.80.80

Fax : 05.56.24.83.36

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Contact : Florent GUHL ([florent.guhl@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.guhl@agriculture.gouv.fr))